

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2020

De l'association
TRANSITIONS PRO GRAND EST
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Le Trident – 6 rue Cyfflé
54000 NANCY

* * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANSITIONS PRO GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont notamment conduits à nous assurer, en lien avec l'information fournie dans l'annexe des comptes :

- de la correcte détermination du montant des dotations d'engagements enregistrées en produits au 31 décembre 2020 tel que précisé dans la note de l'annexe « 2 Renseignements complémentaires – Règle de rattachement des dotations d'engagements » ;
- du caractère raisonnable de l'estimation des charges à payer engagées pour le financement des actions de formation déterminées conformément à la méthode décrite dans les notes de l'annexe « 1.2 Principes et méthodes comptables – Engagements de financement de formation » et « 2 Renseignements complémentaires – Règle de comptabilisation des actions de formation » ;
- du traitement comptable approprié des conséquences de la cessation de l'activité de conseil en évolution professionnelle portant notamment incidence sur :
 - o l'estimation des charges inhérentes au plan de sauvegarde de l'emploi et de l'ensemble des autres charges de personnel y relatives décrite dans la note de l'annexe « 5.2.1 Etats des provisions et des dépréciations – Provisions pour risques et charges »
 - o l'évaluation des actifs immobiliers et des autres immobilisations corporelles concernées par la fermeture et la cession de certains établissements précisée dans la note de l'annexe « 1.1 Faits marquants 2020 ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de votre association le 29 avril 2021.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Colmar, le 10 mai 2021

Le Commissaire aux comptes

FIBA - BRICOLA AUDIT



Angel BRICOLA



Xavier COURTEAUX

Membres de la Compagnie Régionale de Colmar

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

31 décembre 2020

Transitions Pro Grand Est

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Valeur brute	2020 Amortissements & provisions	Valeur nette	2019 Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	140 993	139 589	1 404	2 719
Immobilisations corporelles	3 809 035	1 678 854	2 130 181	3 285 706
Immobilisations financières	48 385	-	48 385	62 239
Total de l'actif immobilisé (I)	3 998 413	1 818 443	2 179 970	3 350 663
ACTIF CIRCULANT				
France Compétence	6 929 821	-	6 929 821	3 649 321
Créances sur autres subventions				
▫ Subventions & aides publiques à recevoir	262 518	45 730	216 788	50 245
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CIF	-	-	-	-
▫ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2017	-	-	-	128 804
▫ Créances au titre de la Convention Cadre FPSPP : Annexe Financière 2018	-	-	-	483 837
Adhérents et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	65 709	15 000	50 709	483 519
Charges constatées d'avance	79 522	-	79 522	39 176
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	41 128 914	-	41 128 914	50 918 304
Comptes de liaison entre dispositifs	-	-	-	-
Total de l'actif circulant (II)	48 466 484	60 730	48 405 754	55 753 206
TOTAL GENERAL (I+II)	52 464 897	1 879 173	50 585 724	59 103 869

BILAN GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF	2020	2019
FONDS PROPRES		
Réserve	-	-
Report à nouveau	12 578 694	16 345 713
Excédent ou déficit	5 632 961	9 535 811
Total des fonds propres (I)	18 211 654	25 881 524
FONDS DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	2 559 919	3 315 131
Provisions pour charges	291 272	312 949
Total des provisions (III)	2 851 191	3 628 080
DETTES		
Emprunt et dettes assimilées	518 634	563 677
France Compétences	-	-
Charges à payer pour engagements de financement de formation	26 782 379	27 145 132
Dettes fournisseurs	268 632	133 514
Dettes fiscales et sociales :		
▫ Dettes fiscales	59 755	123 428
▫ Dettes sociales	728 410	1 440 625
Autres dettes	1 020 473	14 558
Comptes de liaison entre dispositifs	-	-
Produits constatés d'avance	144 597	173 333
Total des dettes (IV)	29 522 879	29 594 265
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	50 585 724	59 103 869

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2020

	2020	2019	Variation	%
Concours de France Compétences				
□ au titre des collectes légales	33 272 490	34 024 626	(752 136)	-2%
□ au titre de la péréquation	-	-	-	N/A
Contributions supplémentaires	-	-	-	N/A
Subventions de formation	872 037	6 466 691	(5 594 654)	-87%
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits de formation				
□ Reprise de provisions	-	-	-	N/A
□ Collecte reçue sur exercices antérieurs	3 810	415	3 395	819%
TOTAL PRODUITS DE FORMATION	34 148 337	40 491 732	(6 343 395)	-16%
Charges de formation	25 280 756	21 300 594	3 980 162	19%
Reversements au titre des disponibilités excédentaires	-	-	-	N/A
Reports en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges de formation	-	-	-	N/A
TOTAL CHARGES DE FORMATION	25 280 756	21 300 594	3 980 162	19%
TOTAL I RESULTAT DES ACTIVITES DE FORMATION	8 867 581	19 191 138	(10 323 557)	-54%

COMPTE DE RESULTAT GLOBAL EN LISTE - EXERCICE 2020 (SUITE)

	2020	2019	Variation	%
Subvention de fonctionnement	-	83 333	(83 333)	-100%
Transferts de charges	6 698	131 992	(125 294)	-95%
Reprises de provisions pour risques et charges				
□ Au titre des appels à projets FPSPP	-	-	-	N/A
□ Autres	864 499	908 489	(43 990)	-5%
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres produits	12	1 085	(1 073)	-99%
TOTAL PRODUITS LIES AU FONCTIONNEMENT	871 209	1 124 899	(253 690)	-23%
Autres achats et charges externes	1 309 110	1 437 741	(128 632)	-9%
Impôts et taxes	170 034	340 322	(170 288)	-50%
Charges de personnel Salaires et traitements				
□ Salaires et traitements	1 769 320	4 163 198	(2 393 878)	-58%
□ Charges sociales	553 772	1 110 608	(556 836)	-50%
Dotation aux amortissements et provisions				
□ Dotation aux amortissements et dépréciations	202 742	288 242	(85 499)	-30%
□ Dotation aux provisions	87 609	2 541 631	(2 454 022)	-97%
Reportes en fonds dédiés	-	-	-	N/A
Autres charges	66 183	278 647	(212 464)	-76%
TOTAL CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	4 158 770	10 160 390	(6 001 620)	-59%
TOTAL II - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(3 287 561)	(9 035 491)	5 747 930	-64%
TOTAL III - RESULTAT D'EXPLOITATION (I + II)	5 580 020	10 155 647	(4 575 627)	-45%
PRODUITS FINANCIERS	30 858	41 176	(10 318)	-25%
CHARGES FINANCIERES	4 851	22 029	(17 178)	-78%
TOTAL IV - RESULTAT FINANCIER	26 007	19 147	6 860	36%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 401 223	165 625	1 235 599	746%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 366 986	794 872	572 114	72%
TOTAL V - RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 237	(629 248)	663 485	-105%
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)	7 304	9 736	(2 432)	-25%
EXCEDENT ou DEFICIT (III + IV+ V - VI)	5 632 961	9 535 811	(3 902 850)	-41%

TOTAL PRODUITS	36 451 627	41 823 431	(5 371 804)
TOTAL CHARGES	30 818 667	32 287 620	(1 468 954)
EXCEDENT ou DEFICIT	5 632 961	9 535 811	(3 902 850)
Contrôle	-	-	-

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2020

TRANSITIONS PRO GRAND EST

Table des matières

1	Faits marquants	3
1.1	Faits marquants 2020	3
1.2	Principes et méthodes comptables	4
2	Renseignements complémentaires	7
3	Plafonnement des frais de gestion	8
4	Autres informations	9
5	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
5.1	Détail de l'Actif	10
5.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	10
5.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	12
5.1.3	Etat des créances à la clôture de l'exercice	13
5.1.4	Produits à Recevoir	14
5.1.5	Charges constatées d'avance	15
5.1.6	Comptes Bancaires	16
5.2	Détail du Passif	16
5.2.1	Etat des provisions et des dépréciations	16
5.2.2	Etat des dettes	19
5.2.3	Charges à payer	20
5.2.4	Produits constatés d'avance	21
5.2.5	Résultat Exceptionnel	21
5.2.6	Affectation du Résultat	22
6	Autres informations	23
6.1.1	Réalisations de l'exercice 2020 CPF	23
6.1.2	Liste des principaux financeurs en 2020	23

1 Faits marquants

1.1 Faits marquants 2020

La loi du 5 septembre 2018 a abrogé les dispositions relatives au congé individuel de formation (CIF) et aux organismes paritaires agréés pour la prise en charge du congé individuel de formation (Opacif).

Parallèlement, une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation permettant le financement de projets de transition professionnelle a été créée à compter du 1er janvier 2019.

De même, elle prévoit de retirer aux Opacif la mission de conseil en évolution professionnelle pour la confier à des structures sélectionnées par un appel d'offres auquel les Opacif ne pouvaient explicitement candidater.

A cet effet, des commissions paritaires interprofessionnelles régionales ont dû se substituer aux Fongecif au plus tard au 1er janvier 2020.

L'année 2020 est donc la première année de Transitions Pro Grand Est, avec l'atteinte progressive de l'effectif cible de salariés permanents permettant le déploiement des missions et notamment les nouvelles missions d'expertises telles que l'analyse des besoins en emplois et en compétences, le déploiement de la certification CléA ou le suivi du CEP en région.

La Commission d'Objectif et de Moyens a été négociée jusqu'en 2022 et doit faire l'objet d'un avenant en 2021. L'association a au cours de l'exercice, accéléré la dématérialisation de ses processus afin de répondre notamment aux enjeux liés à la gestion de la crise sanitaire.

En parallèle, Transitions Pro Grand Est, a poursuivi son plan social, avec notamment les derniers départs de salariés, l'accompagnement de l'ensemble de ceux-ci et la mise en place effective du plan de restructuration dans l'organisation territoriale et de fonctionnement des services. Dans le cadre de ce plan, des travaux d'aménagement des locaux de Nancy ont été réalisés pour accueillir l'ensemble des collaborateurs en cohérence avec la résolution prise en fin d'année 2019 de recentrer l'ensemble des activités sur un seul site le coût de ces travaux d'un montant total de 246 k€ a été comptabilisé en charges d'exploitation.

Les locaux de Reims ont été vendus pour 1 000 000€, la décision de rembourser par anticipation l'emprunt bancaire lié aux locaux a été prise début 2021. Les locaux de Colmar sont toujours en vente, une offre au niveau de la valeur comptable a été rejetée, car jugée insuffisante.

La loi de finance de 2021, a mis en place deux dispositifs de relance économique qui concernent directement les services de Transitions Pro :

- Plan de relance, avec un budget complémentaire pour financer des projets de Transitions Professionnelles répondant aux priorités 8 et/ou 9 (métiers porteurs et secteurs dont le taux d'emploi diminue en Grand Est, dont la liste a été validée par le Conseil d'Administration).
- Transitions Collectives, qui vise à permettre aux salariés dont l'emploi est fragilisé de s'orienter vers un métier porteur dans le même bassin de vie. Ce dispositif fera l'objet d'un conventionnement spécifique au niveau régional avec les DREETS. L'enveloppe nationale allouée est de 500 millions d'euros. Les frais de gestion associés devraient se situer à 3%.

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'association.

1.2 Principes et méthodes comptables

Sous réserve des adaptations prévues par le règlement N° 2019-03, les organismes paritaires de la formation professionnelle appliquent les dispositions du règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (PCG).

Les comptes annuels sont présentés et arrêtés en conformité avec l'arrêté du 26 décembre 2019 portant homologation du règlement n° 2019 -03 du 5 juillet 2019 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.

Les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019 sont d'une durée identique de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS :

L'association a pris les options suivantes :

- Application sur la totalité des actifs de la méthode prospective
- Droits de mutation, honoraires et commissions ou frais d'actes sur des immobilisations incorporelles et corporelles : Ces frais sont laissés en charges

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production).

AMORTISSEMENTS :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 3 ans
- Construction : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans

A l'exception des agencements liés aux sites de Mulhouse et Strasbourg pour lesquels la durée d'amortissement est accélérée suite à la fermeture des sites.

- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier, matériel de bureau : 3 à 10 ans

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dans l'hypothèse où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptabilisée, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

SUBVENTIONS :

Les subventions sont comptabilisées selon les conventions signées.

DOTATION RELATIVE AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PTP :

En application de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel notamment des articles 1 et 3, et du décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018 relatif à l'organisation et au fonctionnement de France Compétences, notamment de l'article 4, France Compétences reverse aux organismes paritaires mentionnés au III de l'article 3 de loi du 5 septembre 2018 susvisé.

La dotation relative au financement des projets de transition professionnelle au titre de l'exercice 2020 a été comptabilisée en application de la délibération n° 2019-09-194 du Conseil d'Administration de France Compétences.

Au 31/12/2020, les provisions de collecte à recevoir au titre de la masse salariale de 2020 ont été estimées sur la base de la notification de France Compétences, par substitution du FPSPP.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION :

Les engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation (contributions légales et supplémentaires) sont comptabilisés en charges lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation.

À la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissées sont inscrits au crédit du compte 468 610 « Charges à payer sur engagements de financement de formation ».

Les annulations probables sont estimées, en retenant la moyenne des annulations constatées calculée suivant les dispositions réglementaires ou, à défaut, au titre des trois derniers millésimes dont les engagements de financement ont été soldés par la réalisation ou l'annulation des formations. La probabilité d'annulation est ajustée lorsque certaines circonstances permettent d'envisager une variation significative de ces annulations.

Le taux d'annulation retenu pour le dispositif PTP est de 11,79 % au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2019, il était de 11,90%.

2 Renseignements complémentaires

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, les informations suivantes sont données :

Le montant des engagements CIF CDI et CDD restant à payer à la date de clôture s'élève à 637 531 € pour le premier et 11 037 € pour le second.

Règle de rattachement des dotations d'engagements :

Il n'y a plus de produits à recevoir pour le CIF-CDI et CIF-CDD au 31/12/2020.

La dotation d'engagement accordée, pour le PTP, sur l'exercice 2020, s'élève à 31 735 049 €. Des versements d'un montant total de 25 108 383 € ont déjà été perçus sur 2020. Il reste à recevoir 6 626 666 € constatés dans les comptes clos au 31/12/2020.

Règle de comptabilisation des Actions de formation :

Les actions de formation engagées restant à payer ou en attente de réalisation au 31/12/2020 sont comptabilisées en tant que charges à payer (cf. notamment le paragraphe « *ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION* » page précédente).

3 Plafonnement des frais de gestion

	FRAIS DE GESTION (ART. R. 6323-21-5)			FRAIS DE GESTION (ART. R. 6323-21-5)		TOTAL (hors PSE)	PSE
	Instruction et suivi des projets de transition professionnelle et des projets mentionnés au 2° du II de l'article L.5422-1	Mission de suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle	Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction	Information des salariés	Qualité des formations dispensées		
Achats et services extérieurs (dont redevances)	475 155,96	398 441,73	-	98 374,10	47 674,18	1 019 646	289 463,66
Impôts, taxes et versements assimilés	61 937,79	63 155,85	-	31 579,61	13 360,43	170 034	-
Charges de personnel	498 575,07	598 397,89	-	341 460,19	140 129,44	1 578 563	744 529,66
Autres charges nettes de fonctionnement	252,29	176,60	65 678,34	50,46	25,23	66 183	-
Dotations aux amortissements et provisions	101 371,21	70 959,85	-	20 274,24	10 137,12	202 742	87 609,14
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT (I)	1 137 292,32	1 131 131,93	65 678,34	491 738,60	211 326,40	3 037 167,59	1 121 602,46
PLAFONNEMENT CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (II)						3 173 505	
DIFFÉRENTIEL (III = I - II)						136 337	
BASE ET TAUX DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS						10%	
Reprises de provisions et Transferts de charges (IV)	14 187,37	9 931,16	-	2 837,47	1 418,74	28 374,73	842 821,80
Résultat financier et Subvention d'exploitation (V)	7 551,40	3 877,83	-	7 551,40	7 026,60	26 007,22	-
DIFFÉRENTIEL (VI = [I - IV - V] - II)						81 955,38	

Une colonne grisée intitulée *PSE* a été rajoutée pour tenir compte des indemnités et des provisions pour litiges prud'homaux liées au PSE.

Des lignes grisées ont été rajoutées en bas de tableau pour tenir compte des transferts de charges (#79XXXX), des reprises de provisions (#78XXXX), des produits financiers (#76XXXX), des subventions de la Région (#742XXX) ainsi que des charges de gestion courante (#658XXX) et des charges financières (#66XXXX), les charges et produits du tableau comprenant ainsi :

- toutes les charges hors charges exceptionnelles ;
- et tous les produits hors produits exceptionnels, dotations (CIF CDI, CIF-CDD, CPF PTP), subvention AGEFIPH et collecte sur exercices antérieurs.

La répartition entre les colonnes du tableau a été faite selon un pourcentage défini par numéro de compte.

4 Autres informations

EFFECTIF :

Les effectifs sont calculés en Equivalents Temps Pleins (ETP)

L'effectif salarié moyen en ETP se ventile comme suit :

	ETP
Personnel CDI	25,77
Personnel CDD	2,24
Total	28,01

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

- Dettes garanties par des sûretés réelles :
 - o Promesse d'hypothèque à hauteur de 700 000 € accordée à la BNP, liée à l'emprunt contracté pour l'achat des locaux de Reims. Qui sera levée en même temps que le remboursement anticipé de l'emprunt en début 2021.

MODE DE VENTILATION DES OPERATIONS PAR ACTIVITE :

A compter de 2019, il n'existe plus qu'un compte de résultat unique.

5 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

5.1 Détail de l'Actif

5.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

ELEMENTS	Valeur brute			Valeur brute à la fin de l'exercice
	au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	161 248		20 255	140 993
▫ Autres immobilisations incorporelles	-			-
TOTAL I	161 248	-	20 255	140 993
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Terrains	186 622			186 622
▫ Constructions sur sol propre	4 578 318		1 589 416	2 988 903
▫ Constructions sur sol d'autrui	-			-
▫ Installations techniques	26 772		3 356	23 416
▫ Installations générales, agencements, aménagements	85 811		32 785	53 027
▫ Matériel de transport	24 882			24 882
▫ Matériel de bureau et Informatique	151 940		37 666	114 274
▫ Mobilier	439 461		31 914	407 547
▫ Autres immobilisations corporelles	10 364			10 364
▫ Immobilisations corporelles en cours	-			-
▫ Avances & acomptes	-			-
TOTAL II	5 504 171	-	1 695 136	3 809 035
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
▫ Prêt CIL (effort-construction)	29 436			29 436
▫ Dépôts et cautionnements	32 131		13 854	18 277
▫ Avance Trésorerie SOGIBLOR	672			672
TOTAL III	62 239	-	13 854	48 385
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 727 657	-	1 729 244	3 998 413

5.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
▫ Logiciels	158 529	1 315	20 255	139 589
▫ Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I	158 529	1 315	20 255	139 589
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
▫ Constructions sur sol propre	1 346 905	148 044	269 729	1 225 220
▫ Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
▫ Installations techniques	22 755	827	1 075	22 506
▫ Installations générales, agencements, aménagements	47 361	2 589	6 673	43 277
▫ Matériel de transport	22 394	2 488	-	24 882
▫ Matériel de bureau et Informatique	130 895	15 060	37 307	108 649
▫ Mobilier	244 349	32 143	31 914	244 578
▫ Autres Immobilisations corporelles	9 466	277	-	9 743
TOTAL II	1 824 124	201 428	346 698	1 678 854
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 982 653	202 742	366 952	1 818 443

5.1.3 Etat des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	MONTANT	A UN AN	A PLUS
	BRUT	AU PLUS	D'UN AN
Moyens communs			
▫ Produits à recevoir de fonctionnement :	22 550	22 550	-
▫ Frais de fonctionnement dotation CEP	22 550	22 550	-
▫ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP	-	-	-
▫ Frais de fonctionnement sur PIC	-	-	-
▫ Autres produits à recevoir :	28 159	28 159	-
▫ Péréquation	-	-	-
▫ Remboursements divers	5 163	5 163	-
▫ Clients, Fournisseurs & Personnel	22 996	22 996	-
▫ Prêts CIL :	29 436	-	29 436
Sous-total Moyens communs	80 145	50 709	29 436
CDI			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CDI :	-	-	-
▫ Collecte à recevoir	-	-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	-	-	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	-	-	-
▫ Mutations économiques et technologiques	-	-	-
▫ CPF	-	-	-
▫ Bilans de compétences	-	-	-
▫ Projet CIF CDI	-	-	-
Sous-total CDI	-	-	-
CDD			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du CDD :	-	-	-
▫ Collecte à recevoir	-	-	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	-	-	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	-	-	-
▫ CPF	-	-	-
▫ Projet CIF CDD	-	-	-
▫ Bilans de compétences	-	-	-
▫ VAE	-	-	-
Sous-total CDD	-	-	-
PTP			
▫ Créances et comptes rattachés au titre du PTP :	6 929 821	6 929 821	-
▫ Collecte à recevoir	6 929 821	6 929 821	-
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	216 788	216 788	-
▫ FSE	-	-	-
▫ Région	-	-	-
▫ AGEFIPH	216 788	216 788	-
▫ Etat	-	-	-
▫ Autres	-	-	-
Sous-total PTP	7 146 610	7 146 610	-
Total	7 226 755	7 197 319	29 436

5.1.4 Produits à Recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Moyens communs		
▫ Produits à recevoir de fonctionnement :	22 550	450 099
▫ Frais de fonctionnement dotations CEP	22 550	271 403
▫ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP	-	178 696
▫ Frais de fonctionnement sur PIC	-	-
▫ Autres produits à recevoir :	5 264	13 882
▫ Péréquation		
▫ Autres créances	5 163	13 781
▫ Subvention Région		
▫ Clients, Fournisseurs & Personnel	101	101
Sous total Moyens Généraux	27 814	463 980
CDI		
▫ Collecte à recevoir		
▫ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	50 245
▫ FSE		
▫ Région		
▫ AGEFIPH	-	50 245
▫ Etat		
▫ Autres		
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2017) :	-	-
▫ Mutations économiques et technologiques		
▫ CPF		
▫ Bilans de compétences		
▫ Projet CIF CDI		
▫ SMV		
▫ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	-	483 837
▫ Mutations économiques et technologiques		
▫ CPF	-	483 837
▫ Bilans de compétences		
▫ Projet CIF CDI		
▫ Produits à recevoir de fonctionnement :	-	-
▫ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP		
▫ Frais de fonctionnement sur PRC		
▫ Autres produits à recevoir :	-	-
▫ Péréquation		
▫ Remboursements divers		
▫ Clients, Fournisseurs & Personnel		
Sous total CDI	-	534 082

CDD		
□ Collecte à recevoir	-	-
□ Subventions & aides publiques à recevoir :	-	-
□ FSE		
□ Région		
□ AGEFIPH		
□ Etat		
□ Autres		
□ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2017) :	-	128 804
□ Mutations économiques et technologiques		
□ CPF		
□ Bilans de compétences		
□ VAE		
□ Projet CIF CDD	-	128 804
□ Subventions Convention Cadre FPSPP-Etat (Annexe Financière 2018) :	-	-
□ CPF		
□ Projet CIF CDD		
□ Bilans de compétences		
□ Produits à recevoir de fonctionnement :	-	-
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP		
□ Frais de fonctionnement sur PRC		
□ Autres produits à recevoir :	-	-
□ Péréquation		
□ Remboursements divers		
□ Clients, Fournisseurs & Personnel		
Sous total CDD	-	128 804
PTP		
□ Collecte à recevoir	6 929 821	3 649 321
□ Subventions & aides publiques à recevoir :	216 788	-
□ FSE		
□ Région		
□ AGEFIPH		
□ Etat		
□ Autres	216 788	
□ Produits à recevoir de fonctionnement :	-	-
□ Frais de fonctionnement sur projets FPSPP		
□ Frais de fonctionnement sur PRC		
□ Autres produits à recevoir :	-	-
□ Péréquation		
□ Remboursements divers		
□ Clients, Fournisseurs & Personnel		
Sous total PTP	7 146 610	3 649 321
Total	7 174 424	4 776 187

5.1.5 Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
□ Charges constatées d'avance moyens généraux :		
□ sur Activité		
□ sur Fonctionnement	79 522	39 176
Total	79 522	39 176

5.1.6 Comptes Bancaires

DETAIL DES COMPTES BANCAIRES AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTES BANCAIRES ET CAISSE	CDI		CDD		PTP		Moyens communs	
	Solde comptable débit	Solde comptable créditeur	Solde comptable débit	Solde comptable créditeur	Solde comptable débit	Solde comptable créditeur	Solde comptable débit	Solde comptable créditeur
BNP CPF PTP	-	-	-	-	5 528 642	-	-	-
BNP Livret CPF PTP	-	-	-	-	22 694 660	-	-	-
BPL CIF CDD ex Lorr	-	-	1 111	-	-	-	-	-
BNP CIF-CDI	46 826	-	-	-	-	-	-	-
BNP Livret CDI	9 490 088	-	-	-	-	-	-	-
BPALC CIF CDD	-	-	98 462	-	-	-	-	-
BPALC LIVRET CIF-CDD	-	-	2 417 327	-	-	-	-	-
BPALC FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	-	-	220 865	-
BPALC Pivotal fonct bis	-	-	-	-	-	-	-	-
BPALC LIVRET FONCT. 319232770	-	-	-	-	-	-	501 474	-
BNP Emprunt Reims 162157	-	-	-	-	-	-	47 317	-
BNP Livret A CDI 008573	82 148	-	-	-	-	-	-	-
Caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	9 619 057	-	2 516 900	-	28 223 301	-	769 656	-

COMPTES DE LIAISON	CDI	CDD	PTP	MG
Comptes de liaison débiteur	1 339 521	938 779	769 656	-
Comptes de liaison créditeur	-	0	2 278 300	769 656
Total	1 339 521	938 779	(1 508 644)	(769 656)

DISPONIBILITES TOTALES AU 31 DECEMBRE 2020

DISPONIBILITES TOTALES PAR DISPOSITIF	CDI	CDD	PTP
	10 958 578	3 455 679	26 714 657

5.2 Détail du Passif

5.2.1 Etat des provisions et des dépréciations

ELEMENTS	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
FONCTIONNEMENT				
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
▫ Charges liées à la loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel	-			-
▫ Litiges	285 852			285 852
▫ Autres provisions :				
- Indemnités de fin de carrière	27 097		21 677	5 420
Sous total I	312 949		21 677	291 272
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
▫ Immobilisations incorporelles				
▫ Immobilisations corporelles				
▫ Immobilisations financières				
▫ Entreprises cossantes				
▫ Autres créances	15 000			15 000
▫ Autres provisions pour dépréciation :				
Sous total II	15 000			15 000
Sous total fonctionnement	327 949		21 677	306 272
CDI				
PROVISIONS				
▫ Charges de formation :				
- Provisions pour charges de formation :				
- Provisions pour engagements de financement de formation :				
- Autres provisions :				
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions				
▫ Litiges (Prud'hommes)	2 652 105	70 087	674 257	2 047 935
▫ Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles	315 473		315 473	
▫ Autres provisions pour dépréciation :	45 730			45 730
Sous total CDI	3 013 308	70 087	989 730	2 093 665
CDD				
PROVISIONS				
▫ Charges de formation :				
- Provisions pour charges de formation :				
- Provisions pour engagements de financement de formation :				
- Autres provisions :				
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions				
▫ Litiges (Prud'hommes)	663 026	17 522	168 564	511 984
▫ Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles	78 868		78 868	
Sous total CDD	741 894	17 522	247 433	511 984
PTP				
PROVISIONS				
▫ Charges de formation :				
- Provisions pour charges de formation :				
- Provisions pour engagements de financement de formation :				
- Autres provisions :				
- Provisions pour risque de non utilisation des subventions				
▫ Litiges				
Sous total PTP				
Total	4 083 151	87 609	1 258 840	2 911 921

<u>Dont dotations & reprises :</u>	Dotations	Reprises
▫ Exploitation	87 409	864 499
▫ Financières		
▫ Exceptionnelles	-	394 341
TOTAL GENERAL	87 409	1 258 840

Provisions pour risques et charges

Une provision pour « PSE » suite à cessation de l'activité Conseil et à ses impacts a été comptabilisée au 31/12/2020 pour un montant de 44 000 €. Elle se traduit dans le compte de résultat par une reprise d'exploitation de 729 500 €, ce compte tenu d'une provision déjà existante au 31/12/2019 pour 773 500 €. Elle résulte de la conséquence de la mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prive de facto les Fondecif de l'activité « Conseil » à compter du 1er janvier 2020.

Une provision pour litiges prud'homaux a également été comptabilisée pour 2 515 919 €, compte tenu des demandes formulées dans le cadre de poursuites pour licenciements à motif sans cause réelle ni sérieuse.

Provisions pour retraite

Transitions Pro Grand Est provisionne ses engagements relatifs au régime de retraite. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,76 % ;
- Mortalité : Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles ;
- Taux annuel de revalorisation : 1,42 %.
- Taux de turnover : 23,71%

La provision constituée à la clôture de l'exercice s'élève à 5 420 €.

5.2.2 Etat des dettes

ETAT DES DETTES	MONTANT	A UN AN	A PLUS D'UN AN	A PLUS
	BRUT	AU PLUS	CINQ ANS AU +	DE CINQ ANS
MOYENS COMMUNS				
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs	128 337	128 337		
▫ FNP	25 030	25 030		
▫ Dettes fiscales :	59 564	59 564		
▫ Dettes sociales :	419 073	419 073		
▫ Contribution FPSPP	-	-		
▫ Autres dettes :	120 473	120 473		
▫ Emprunts :	518 634	45 626	185 775	287 233
<i>Sous total Moyens généraux</i>	1 271 112	798 104	185 775	287 233
CDI				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du CDI :	637 531	637 531		
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs	92 212	92 212		
▫ FNP	-	-		
▫ Dettes fiscales :	-	-		
▫ Dettes sociales :	30 271	30 271		
▫ Contribution FPSPP	-	-		
▫ Fonds réservés remboursables	-	-		
▫ Autres dettes :	900 000	900 000		
<i>Sous total CDI</i>	1 660 013	1 660 013	-	-
CDD				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du CDD :	11 037	11 037		
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs	23 053			23 053
▫ FNP	-	-		
▫ Dettes fiscales :	-	-		
▫ Dettes sociales :	7 568	7 568		
▫ Contribution FPSPP	-	-		
▫ Fonds réservés remboursables	-	-		
▫ Autres dettes :	-	-		
<i>Sous total CDD</i>	41 658	18 605	-	23 053
PTP				
▫ Dettes et comptes rattachés au titre du PTP :	26 133 811	26 133 811		
▫ Fournisseurs :				
▫ Fournisseurs				
▫ FNP				
▫ Dettes fiscales :	191			
▫ Dettes sociales :	271 498	271 498		
▫ Contribution FPSPP	-	-		
▫ Fonds réservés remboursables	-	-		
▫ Autres dettes :	-	-		
<i>Sous total PTP</i>	26 405 500	26 405 308	-	-
<i>Total</i>	29 378 282	28 882 031	185 775	310 285

5.2.3 Charges à payer

CHARGES A PAYER	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Moyens communs		
▫ FNP - Fournisseurs :	25 030	64 473
▫ FNP	25 030	64 473
▫ Dettes fiscales :	32 309	55 096
▫ Etat - Autres charges à payer	32 309	55 096
▫ Dettes sociales :	146 097	136 236
▫ Personnel et comptes rattachés	99 784	93 451
▫ Sécurité sociale et autres organismes	46 313	42 785
▫ Contribution FPSPP		
▫ Autres dettes :	214	4 922
▫ PIC VAE	-	-
▫ Cotisations FPSPP	-	-
▫ Formation Prof - IJ reçues	-	-
▫ Autres charges à payer	-	4 922
▫ Intérêts courus	214	-
Sous total Moyens communs	203 650	260 727
CDI		
▫ Charges à payer sur Formations :	637 531	3 818 997
▫ CIF	637 531	3 818 997
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie		
▫ Autres		
▫ Dettes sociales :	30 271	267 123
▫ Sécurité sociale et autres organismes	30 271	267 123
Sous total CDI	667 802	4 086 120
CDD		
▫ Charges à payer sur Formations :	11 037	98 625
▫ CIF	11 037	98 625
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie		
▫ Autres		
▫ Dettes sociales :	7 568	381 072
▫ Sécurité sociale et autres organismes	7 568	381 072
Sous total CDD	18 605	479 697
PTP		
▫ Charges à payer sur Formations :	26 133 811	23 227 509
▫ PTP	26 133 811	23 227 509
▫ Collecte à reverser		
▫ Reversement de trésorerie		
▫ Autres dettes :	-	-
▫ Créanciers divers	-	-
Sous total PTP	26 133 811	23 227 509
Total	27 023 867	28 054 054

5.2.4 Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<ul style="list-style-type: none"> ▫ Produits constatés d'avance moyens généraux : <ul style="list-style-type: none"> ▫ sur Activité ▫ sur Fonctionnement ▫ Produits constatés d'avance CDI : <ul style="list-style-type: none"> ▫ sur Activité ▫ sur Fonctionnement ▫ Produits constatés d'avance CDD : <ul style="list-style-type: none"> ▫ sur Activité ▫ sur Fonctionnement ▫ Produits constatés d'avance PTP : <ul style="list-style-type: none"> ▫ sur Activité ▫ sur Fonctionnement 		173 333
Total	144 597	173 333

5.2.5 Résultat Exceptionnel

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	CDI		CDD		PTP	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
▫ Différence de règlement						
▫ Autres produits exceptionnels		800 000		200 000		2 856
▫ Autres charges exceptionnelles	1 078 751		269 688		14 662	
▫ Dot//rep. Except. aux provisions	-	315 473	-	78 868		
Total	1 078 751	1 115 473	269 688	278 868	14 662	2 856

OPÉRATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	CDI		CDD		PTP	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
▫ Prov Impôt produits financiers						
▫ Solde dettes/créances antérieur(e)s					3 886	4 026
▫ Régularisations diverses						
▫ OD AN non reportée						
▫ Ecart règlement						
▫ Chèques non débités						
▫ Financement du PSE						
Total	-	-	-	-	3 886	4 026

5.2.6 Affectation du Résultat

	Débit	Crédit
RAN au 31/12/2019		25 881 524
Reversement de 60 % des RAN à France Compétence		(13 302 830)
Solde du Report A Nouveau avant affectation du Résultat 2019		12 578 694
Résultat 2020 de l'exercice		5 632 961
Solde du Report A Nouveau après affectation du Résultat 2020 (CIF + PTP)		18 211 654

6 Autres informations

6.1.1 Réalisations de l'exercice 2020 CPF

TABLEAU DE SUIVI DU RESTANT A FINANCER PAR MILLESIME					
		Section légale	Sections en extinction		Total
		CPF	CIF CDI	CIF CDD	TOTAL
A	Montant à financer à l'ouverture de l'exercice N	26 166 453 €	6 837 053 €	135 462 €	33 138 968 €
B	Engagements & compléments de l'exercice N	29 362 797 €	109 043 €	9 375 €	29 481 215 €
C = A+B	TOTAL 1	55 529 250 €	6 946 096 €	144 837 €	62 620 183 €
D	Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	22 805 879 €	2 733 876 €	90 586 €	25 630 342 €
E	Annulations de l'exercice N	2 055 990 €	2 001 065 €	24 168 €	4 081 224 €
F = D+E	TOTAL 2	24 861 870 €	4 734 942 €	114 754 €	29 711 566 €
G = C-F	Montant à financer à la clôture de l'exercice N	30 667 380 €	2 211 154 €	30 083 €	32 908 617 €
	Échéance N+1	30 667 380 €	2 211 154 €	30 083 €	32 908 617 €
	Échéance N+2				0 €
	Échéance N+3				0 €

DC02 - SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION CPF PTP

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2018	2018	2019	2020	TOTAL
H Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N			23 227 509 €	0 €	23 227 509 €
I Engagements bruts de financement de formation de l'année N			26 259 993 €	29 220 502 €	55 480 495 €
J Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N			11,54%	12,01%	11,79%
K = I * J Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N			3 031 623 €	3 509 182 €	6 540 805 €
D Charges de formation décaissées au cours de l'exercice			17 851 503 €	4 954 376 €	22 805 879 €
L Extourne charges à payer pour engagements de financement de formation			23 227 509 €	0 €	23 227 509 €
M Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N			5 376 867 €	20 756 944 €	26 133 811 €

6.1.2 Liste des principaux financeurs en 2020

Financier	Montants
France Compétences	33 272 490 €
FPSP	418 758 €
Agefiph	453 279 €